

**L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à 19 heures trente,**

Le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

**Date de convocation : 15/02/2022**

<u>PRESENTS</u>	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, A. BRIEUC, M. AUBRY, E. BLIN, J-M DAVID, C. GARDAN, F. NOURRY, I. MAZERY, P. LEGAY, J. LIBEAU, A. PECOT
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	N. MONVOISIN
<u>ABSENTS</u>	R. GUIVARC'H
<u>PROCURATION</u>	

Nombre de conseillers	Points 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15	Points 3, 6, 13, 14, 16
En exercice	15	15
Présents	13	13
Votants	12	13

**Madame BRIEUC Arlette a été élue secrétaire de séance.**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 ■ **Finances. Budget Commune - Compte de gestion 2021**
- 2 ■ **Finances. Budget Commune - Compte administratif 2021**
- 3 ■ **Finances. Budget Commune - Affectation du résultat**
- 4 ■ **Finances. Budget Assainissement - Compte de gestion 2021**
- 5 ■ **Finances. Budget Assainissement - Compte administratif 2021**
- 6 ■ **Finances. Budget Assainissement - Affectation du résultat**
- 7 ■ **Finances. Budget Lotissement Bellevue- Compte de gestion 2021**
- 8 ■ **Finances. Budget Lotissement Bellevue - Compte administratif 2021 et report du résultat**
- 9 ■ **Finances. Budget Lotissement Clos des Vignes- Compte de gestion 2021**
- 10 ■ **Finances. Budget Lotissement Clos de Vignes - Compte administratif 2021 et report du résultat**
- 11 ■ **Finances. Budget Lotissement Les Marronniers- Compte de gestion 2021**
- 12 ■ **Finances. Budget Lotissement Les Marronniers - Compte administratif 2021 et report du résultat**

**13 ■ Finances. Budget assainissement - Validation d'un emprunt**

**14 ■ Finances. Budget Commune -Vote des subventions aux associations**

**15 ■ Finances. Budget Commune -Vote de la subvention OGEC hors contrat d'association**

**16 ■ Domaine. Acquisition foncière parcelle AC 0340**

**17 ■ Questions diverses**

## 1 ■ Finances. Budget Commune - Compte de gestion 2021

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 « Commune » qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	634 776,52 €
	Recettes	810 922,94 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>176 146,42 €</b>
	Excédent reporté n-1	60 000,00 €
	<b>Excédent cumulé</b>	<b>236 146,42 €</b>
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	628 483,66 €
	Recettes	957 938,01 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>329 454,35 €</b>
	Excédent reporté n-1	59 653,89 €
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>389 108,24 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte de gestion du receveur.**

## 2 ■ Finances. Budget Commune - Compte administratif 2021

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune » qui s'établit ainsi :

### Section fonctionnement :

Excédent 2020 reporté :	60 000,00 €
Dépenses :	634 776,52 €
Recettes :	810 922,94 €
Résultat de clôture :	<b>236 146,42 €</b>

La section de fonctionnement présente **un excédent de clôture de 236 146,42 €.**

### Section investissement :

Excédent 2020 reporté :	59 653,89 €
Dépenses d'investissement :	628 483,66 €
Recettes d'investissement :	957 938,01 €
Résultat de clôture :	<b>389 108,24 €</b>

La section d'investissement présente **un excédent de clôture de 389 108,24 €.**

Restes à réaliser en dépenses 2021: 232 104,50€

La section d'investissement présente **un besoin de financement de 0 €.**

**Pour rappel, le besoin de financement dépend du résultat d'investissement reporté pondéré par le niveau des restes à réaliser.**

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte administratif 2021.**

### 3 ■ Finances. Budget Commune - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de	236 146,42 €
- un excédent d'investissement de	389 108,24 €
- un besoin de financement de	0 €.

Considérant que les projets de la commune nécessitent d'affecter en partie l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour être menés à bien et en partie en report de section de fonctionnement pour permettre la prise en charge des charges de lotissement en dépense de fonctionnement;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

**D'affecter le résultat comme suit :**

- **Reporter une partie de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement**  
-002-report excédent de fonctionnement : 30 000 €

- **Reporter l'excédent d'investissement en recettes d'investissement**  
- 001- report excédent d'investissement : 389 108,24 €

- **Reporter une partie de l'excédent de fonctionnement vers les recettes d'investissement**  
-article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 206 146,42 €

#### 4 ■ Finances. Budget Assainissement - Compte de gestion 2021

Madame Arlette Briec, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 « Assainissement » qui s'établit ainsi :

<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses	34 830,92 €
	Recettes	49 576,86 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14 745,94 €</b>
	Excédent reporté n-1	0 €
	<b>Excédent cumulé</b>	<b>14 745,94 €</b>
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	22 492,70 €
	Recettes	33 633,57 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>11 140,87 €</b>
	Excédent reporté n-1	<b>19 511,60 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>30 652,47 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte de gestion du receveur.**

## 5 ■ Finances. Budget Assainissement - Compte administratif 2021

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Assainissement » qui s'établit ainsi :

### Section Exploitation :

Dépenses : 34 830,92 €

Recettes : 49 576,86 €

Résultat de clôture : **14 745,94 €**

La section d'Exploitation présente **un excédent de clôture de 14 745,94 €.**

### Section investissement :

Excédent 2020 reporté : **19 511,60 €**

Dépenses d'investissement : 22 492,70 €

Recettes d'investissement : 33 633,57 €

Résultat de clôture 2021: **11 140,87 €**

La section d'investissement présente **un excédent de clôture de 30 652,47 €**

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte administratif 2021.**

## 6 ■ Finances. Budget Assainissement - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de	14 745,94 €
- un excédent d'investissement de	30 652,47 €

**Considérant la nécessité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

**D'affecter le résultat comme suit :**

**- Reporter l'excédent d'investissement :**

- 001- report 30 652,47 €

**-Affecter l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement :**

- article 1068 Affectation résultat 14 745,94 €



## 7 ■ Finances. Budget Lotissement Bellevue- Compte de gestion 2021

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 « Lotissement Bellevue » qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses	39 075,94 €
	Recettes	12 800,00 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 26 275,94 €</b>
	<b>Déficit n-1</b>	<b>- 8 278,28 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>-34 554,22 €</b>
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses	0 €
	Recettes	20 488,24 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 488,24 €</b>
	<b>Déficit n-1</b>	<b>- 20 488,24 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte de gestion du receveur.**

## 8 ■ Finances. Budget Lotissement Bellevue - Compte administratif 2021 et report du résultat

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte administratif « budget Lotissement Bellevue » qui s'établit ainsi :

### Section fonctionnement :

Dépenses :	39 075,94 €
Recettes :	12 800,00 €
Résultat de clôture :	<b>-26 275,94 €</b>
Report déficit n-1	<b>- 8 278,28 €</b>

La section de fonctionnement présente **un déficit de clôture de 34 554,22€.**

### Section investissement :

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	20 488,24 €
Résultat de clôture :	20 488,24 €
<b>Report Déficit n-1</b>	<b>- 20 488,24 €</b>

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 0 €.**

**Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2022 de la manière suivante :**

Le déficit de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : **-34554,22 €**

Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : **0 €**

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-de valider le compte administratif 2021**

**-de valider le report des résultats 2021 au BP 2022.**

## 9 ■ Finances. Budget Lotissement Clos des Vignes- Compte de gestion 2021

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 « Lotissement Le Clos des Vignes » qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	36 341,50 €
	Recettes	36 341,70 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,20 €</b>
	<b>Excédent n-1</b>	<b>0,62 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,82 €</b>

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	36 341,70 €
	Recettes	36 341,50 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 0,20 €</b>
	<b>Déficit n-1</b>	<b>- 36 341,50 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 36 341,70 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte de gestion du receveur.**

## 10 ■ Finances. Budget Lotissement Clos de Vignes - Compte administratif 2021 et report du résultat

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte administratif « budget Lotissement Le Clos des Vignes » qui s'établit ainsi :

### Section fonctionnement :

Dépenses :	36 341,50 €
Recettes :	36 341,70 €
Résultat de clôture :	<b>0,20 €</b>
<b>Report Excédent n-1</b>	<b>+0,62 €</b>

La section de fonctionnement présente **un excédent de clôture de 0,82 €**

### Section investissement :

Dépenses d'investissement :	36 341,70 €
Recettes d'investissement :	36 341,50 €
Résultat de clôture :	<b>-0,20 €</b>
<b>Report Déficit n-1</b>	<b>- 36 341,50 €</b>

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 36 341,70 €**

**Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2022 de la manière suivante :**

L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : 0,82€.

Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de -36 341,70€

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-de valider le compte administratif 2021**

**- de valider le report des résultats 2021 au BP 2022.**

## 11 ■ Finances. Budget Lotissement Les Marronniers- Compte de gestion 2021

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 « Lotissement Les Marronniers » qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	73 014,56 €
	Recettes	110 162,66 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>37 148,10 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>37 148,10 €</b>

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	33 437,66 €
	Recettes	0 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-33 437,66 €</b>
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 33 437,66 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**-d'adopter le compte de gestion du receveur.**

## 12 ■ Finances. Budget Lotissement Les Marronniers - Compte administratif 2021 et report du résultat

Madame Arlette BRIEUC, Adjointe aux finances, soumet au Conseil Municipal le compte administratif « budget Lotissement Les Marronniers » qui s'établit ainsi :

### Section fonctionnement :

Dépenses :	73 014,56€
Recettes :	110 162,66€
Résultat de clôture :	<b>37 148,10 €</b>

La section de fonctionnement présente **un excédent de clôture de 37 148,10 €**

### Section investissement :

Dépenses d'investissement :	33 437,66 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de clôture :	-33 437,66 €

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 33 437,66 €**

**Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2022 de la manière suivante :**

L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : **37148,10€.**

Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : **-33 437,66 €**

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

- de valider le compte administratif 2021
- de valider le report des résultats 2021 au BP 2022.

### 13 ■ Finances. Budget assainissement - Validation d'un emprunt

Validation d'un emprunt

[ Rapporteur Monsieur le Maire]

Afin de pouvoir financer les travaux nécessaires à l'extension du réseau d'assainissement, il faudra réaliser un emprunt.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité 2 établissements bancaires :

- La Banque des Territoires
- La Caisse d'Epargne

La commission finances s'est réunie le 15 février 2022 et propose de retenir l'offre de la Banque des Territoires d'un prêt avec 2 lignes :

#### Ligne du Prêt 1

**Ligne du Prêt : AQUAPRET BEI**

**Montant : 57 000,00 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : 1,02 %**

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,73 % [et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Amortissement : Déduit (échéances constantes)**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

#### Ligne du Prêt 2

**Ligne du Prêt : AQUAPRET LA**

**Montant : 23 000,00 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Déduit (amortissement avec échéance prioritaire)**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

- de retenir l'offre de prêt de la Banque des Territoires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget assainissement 2022.

## 14 ■ Finances. Budget Commune -Vote des subventions aux associations

Madame Sophie AUBRY, Adjointe aux associations, rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subvention des associations ont été examinées par la commission finances au regard des demandes, bilans et des budgets prévisionnels fournis.

Les dossiers de demande de subvention sont complets.

Sur proposition de la Commission « Finances » qui s'est réunie le 15 février 2022, Madame Sophie AUBRY propose l'attribution des subventions par association selon la répartition suivante :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2022</b>
A.P.E.L. de La Noë-Blanche activités sportives /piscine/sorties scolaires+ activités pédagogiques	<b>4 000,00 €</b>
<b>Association "Octogym"</b>	<b>300,00 €</b>
A.C.C.A.(piégeage)	<b>300,00 €</b>
Les Pas de l'Espoir	<b>60,00 €</b>
Association "Avenir" de Messac (Fanfare)	<b>160,00 €</b>
A.D.M.R. Messac-Guipry Convention 2021/2023	<b>1 021,00 €</b>
Panisol	<b>100,00 €</b>
Entraid' addict (lutte contre toutes les addictions)	<b>100,00 €</b>
yoga Mila	<b>100,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6141,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

<b>Voix POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Voix CONTRE</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**- de valider l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.**



## 15 ■ Finances. Budget Commune

Vote de la subvention OGEC hors contrat d'association

*En préambule, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2313-11 précise que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. »*

*Aussi Monsieur le Maire demande-t-il à Madame Aubry Maëlla de ne pas prendre part au vote de cette délibération au vu de son statut dans l'association OGEC Ecole Sainte-Anne bénéficiaire de cette prise en charge.*

*Le nombre d'élus votants est de ce fait porté à 12.*

Madame Sophie AUBRY, Adjointe aux affaires scolaires, informe que le dossier de demande de subvention de l'OGEC était complet lors de l'examen de la demande de subvention en commission Finances.

L'OGEC sollicite une subvention à hauteur de 3000 € pour participer à l'organisation d'une formation secourisme et incendie pour l'ensemble des élèves et des personnels.

La commission « Finances » considère que cette initiative doit être soutenue. C'est pourquoi elle propose de valider la demande de **3 000 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

**- d'attribuer pour l'année 2022 une subvention de 3000€, hors contrat d'association, à l'OGEC.**

## 16 ■ Domaine. Acquisition foncière parcelle AC 0340

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal lors de sa séance du 24 janvier 2022 qu'en date du 10.01.2022, il avait exercé le droit de préemption urbain sur les parcelles AC 340 sise rue des chênes, superficie totale : 00 ha 06 a 14 ca, dans le cadre de la vente MARCHAND / SEHEDIC-LETORT pour les motifs suivants :

*Cette vente d'un terrain constructible pour en faire un fond de parcelle va à l'encontre du projet de division parcellaire initialement présenté à la commune par les vendeurs. Lors des échanges entre la commune et les vendeurs, la commune a accepté d'apporter à ses frais les réseaux d'assainissement et d'eau potable pour permettre l'arrivée de nouveaux habitants.*

*Cette vente, si elle avait lieu, reviendrait à recréer une parcelle de 1560 m<sup>2</sup> en cœur de bourg. Elle irait donc à l'encontre des préconisations faites par l'Etat et la Région et de la politique de la commune concernant la densification des centres bourgs.*

Aujourd'hui, il convient de valider l'acquisition définitive de ce terrain suivant les montants prévus par la vente initiale soit 28 000€ + 3000€ de frais d'agence + les frais de notaire.

Ce terrain sera ensuite remis à la vente par la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

- de valider l'acquisition de la parcelle AC 0340,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente la parcelle, comme terrain constructible conformément aux préconisations de densification des centres- bourgs.

## 17 ■ Questions diverses

- ☛ Présentation du projet Habitat séniors : visite logements Néotoa à QUIBRIAC et PLUMAUDAN le 24.03.2022,
- ☛ Revitalisation du centre-bourg : publication du Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et de transformation de l'ancienne boucherie en cellule commerciale et logements (du 3 février au 4 mars 2022).
- ☛ Mise en garde et appel à la vigilance sur des pratiques abusives à domicile : des personnes mal intentionnées pénètrent chez les particuliers au sein de la commune et réclament de l'argent.

Séance levée à 22h30